



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 11 JANVIER 2022 À 8 h 30, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers : Daniel Pilon
Maya Chammas
Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 8 h 30 et souhaite la bienvenue aux gens visionnant la séance par webdiffusion.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 22-01-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 11 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 22-01-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of January 11, 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Enlèvement des graffitis

RÉSOLUTION N° 22-01-02

Objet : Enlèvement des graffitis

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'annuler la résolution no 21-11-20 adoptée le 30 novembre 2021 ;

D'autoriser une dépense de 37 941,75 \$ (taxes incluses) en 2022 pour l'enlèvement des graffitis, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 37 941,75 \$ (taxes incluses) en 2023 plus l'ajustement selon l'IPC pour l'enlèvement des graffitis, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, 9181-5084 QUÉBEC INC/SOLUTIONS-GRAFFITI le contrat (C-2022-28) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit 37 941,75 \$ (taxes incluses) annuellement et ajusté selon la hausse ou la baisse de l'IPC en 2023 pour la période comprise entre le 17 janvier 2022 au 31 décembre 2023, conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2022 et 2023

Imputation : 02-321-00-519 –
« Enlèvement des graffitis »

Contrat : 75 883,50 \$ (taxes incluses)
plus l'ajustement selon l'IPC pour 2023

Crédit : 69 291,76 \$
plus l'ajustement selon l'IPC pour 2023

Pour les années 2022 et 2023, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-01-02

Subject : Graffiti removal

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To rescind resolution 21-11-20 adopted on November 30, 2021;

To authorize an expense of \$37,941.75 (taxes included) in 2022 for the removal of graffiti, including all accessory costs, as needed;

To authorize an expense of \$37,941.75 (taxes included) in 2023 plus the CPI adjustment for the graffiti removal, including all accessory costs, as needed;

To award to the lowest conforming tenderer, 9181-5084 QUÉBEC INC/SOLUTIONS-GRAFFITI the contract (C-2022-28) for this purpose, at the unit prices submitted, i.e. \$37,941.75 (taxes included) annually and adjusted according to the increase or decrease of the CPI in 2023 for the period between January 17, 2022 to December 31st, 2023, in accordance with the tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2022 and 2023

Appropriation: 02-321-00-519 –
"Enlèvement des graffitis"

Contract: \$75,883.50 (taxes incluses)
plus the CPI adjustment for 2023

Credit: \$69,291.76
plus the CPI adjustment for 2023

For the year 2022 and 2023, credits required for this activity will be maintained in the Town's budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Nomination d'un deuxième membre du conseil au Comité Consultatif d'Urbanisme

RÉSOLUTION N° 22-01-03

Objet : Nomination d'un deuxième membre du conseil au Comité Consultatif d'Urbanisme

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De nommer la conseillère Caroline Decaluwe à titre de « membre du conseil » agissant comme co-présidente du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour une période de 24 mois.

De verser à Mme Decaluwe la rémunération prévue au règlement 1455 pour chaque réunion à laquelle elle assiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-01-03

Subject: Appointment of a second council member to Planning Advisory Committee

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To appoint Councillor Caroline Decaluwe as "council member" acting as co-chairman of the Planning Advisory Committee for a period of 24 months.

To pay Mrs. Decaluwe the remuneration provided in by-law 1455 for each meeting attended.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Période de questions du public

Le maire ouvre la période de questions à 8 h 43. Aucune question n'est posée et la période de questions se termine à 8 h 43.

6. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 22-01-04

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De lever la séance à 8h44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 22-01-04

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To close meeting at 8:44.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy